

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 14 septembre 2020 de 19h30 à 21h00

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Alexis LABARRE, Amandine MALAGIES, Edith MAURY, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE à partir de 19h40, Céline PERRIN, Caroline SERVENAY et Murielle STEPHAN

Absente excusée : LINCOLN Anne ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

Secrétaire de séance : Stéphane FRAPART

Organisation d'un marché du terroir

La municipalité propose d'organiser un marché du terroir sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'organiser un marché du terroir, une fois/mois de 9h à 12h30 avec des producteurs locaux exclusivement, dans la cour de la mairie et éventuellement sous le préau.
- de réaliser un plan d'implantation avec un sens de circulation pour les visiteurs
- de fixer un droit de place à 5€ l'emplacement
- de facturer l'électricité consommée par les exposants au prix forfaitaire de 2€/jour
- de rédiger un règlement pour la gestion de ce marché.

Requalification 1^{ère} tranche rue de Chalons : SIEM

Afin de se positionner dans le planning du SIEM pour les travaux rue de Chalons, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage publique et de télécommunications ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement réseau BT	168 000€	8 400€
Effacement réseau Orange	92 400€	92 400€
Effacement réseau Eclairage public	57 000€	46 256.54€

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue de Chalons, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Désignation correspondant sécurité routière

La Préfecture de la Marne demande la désignation d'un correspondant sécurité routière : Monsieur FRAPART Stéphane.

Convention mise à disposition locaux à l'association de territoire A Coola

L'association de territoire A Coola organise l'accueil de loisirs de mineurs dans les locaux de l'ancienne école, la salle des fêtes et la cour de la mairie. Une rencontre a eu lieu avec la Présidente de l'association et la représentante de l'association départementales Familles Rurales le 27 juillet 2020. Il a été constaté qu'aucune convention de mise à disposition n'était établie entre les deux parties. Une proposition de convention est proposée aux élus. Le conseil valide celle-ci.

Il est rappelé qu'il serait opportun de réaliser une convention de mise à disposition des locaux avec l'association Familles rurales d'Ecury sur Coole.

Occupation salle des fêtes d'un professionnel

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Madame PIONNIER Mylène, domiciliée à Saint Quentin sur Coole, loue une salle dans l'ancienne école, pour encadrer des séances de méditation avec 10 participants au maximum.

Elle souhaiterait étendre le nombre de participants à 20 personnes par séance d'une heure mais pour cela, il lui faut un local plus grand. Cette animation aurait lieu les jeudis soirs hors vacances scolaires et en fonction du nombre d'inscrits.

La salle des fêtes peut lui être proposée pour un créneau d'une heure trente (installation et désinstallation comprise)

Le conseil décide, par 15 voix pour, de mettre à disposition la salle des fêtes moyennant une participation financière de 30 € par séance d'une heure, électricité comprise et d'établir un avenant à la convention actuelle.

Questions diverses

Mardi 15 septembre à 8h15, les représentants de la sécurité routière et des routes départementales de la Marne ont rendez-vous avec les membres du conseil, pour voir sur le terrain, les possibilités qui peuvent être mises en place afin de réduire la vitesse dans le village.

Travaux clocher : le commercial de LocNacelle vient à l'église le mardi 15 septembre, pour vérifier la concordance entre la demande de la mairie et la proposition de l'entreprise.

L'ACVV propose aux élus un repérage du village. Une date va leur être proposée.